



[Traduction]

Le 4 mars 2010

Madame Linda Lizotte-Macpherson
Commissaire
Agence du revenu du Canada
555, avenue MacKenzie
Ottawa (Ontario) K1A 0L5

Objet : Demande de renseignements 025 du DPB

Madame la Commissaire,

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par le paragraphe 79.3(1) de la *Loi sur le Parlement du Canada*, je souhaiterais recevoir copie de la base de données préparée par la Division de la statistique de l'ARC pour la micro-simulation de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés au Canada entreprise par le ministère des Finances.

J'ai reçu, au cours de la dernière année, plusieurs demandes de parlementaires quant aux coûts associés à certaines modifications du régime fiscal des sociétés que je suis actuellement dans l'impossibilité d'évaluer de manière satisfaisante, faute de données. De plus, cette base de données permettra également d'améliorer la qualité de l'analyse fiscale préparée par mon équipe en vue d'être présentée au Parlement.

Je crois savoir que cette demande pourrait entraîner des coûts additionnels. Je vous demanderais, le cas échéant, d'appeler mon bureau afin de convenir des mesures de recouvrement des coûts appropriées.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à ma requête, et en vous invitant à communiquer avec moi pour toute clarification, je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur parlementaire du budget,

[signature]

Kevin Page,
Courriel : PageK@parl.gc.ca

p.j.

c.c. Rick Stewart, Secrétaire adjoint auprès du Cabinet, Bureau du Conseil privé, Secrétariat de liaison de politique macroéconomique



Demande de renseignements 025 du DPB

1) Numéro de la demande	025
2) Nom de la personne-ressource au DPB	Jason Jacques (613-995-3315 ou jacquj@parl.gc.ca)
3) Type de demande	Permanente/annuelle
4) Objectif du DPB	Répondre aux demandes multiples et permanentes des parlementaires quant aux coûts associés à certaines modifications du régime fiscal des sociétés, de même qu'améliorer la capacité d'analyser la situation financière du pays
5) Lien avec le mandat	L'alinéa 79.2d) de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> accorde au DPB le mandat d'évaluer, à la demande des parlementaires, le coût financier de toute mesure proposée relevant des domaines de compétence du Parlement. L'alinéa 79.2a) de la Loi accorde quant à lui au DPB le mandat de fournir au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante, des analyses de la situation financière du pays.
6) Renseignements et données demandés	Une copie de la base de données relative aux sociétés déclarantes préparée par la Division de la statistique de l'ARC pour la micro-simulation de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés au Canada entreprise par le ministère des Finances.
7) Priorité	Normale
8) Demande envoyée le	4 mars 2010
9) Réponse demandée avant le	1 ^{er} avril 2010